

DECISION SUR LE DRAPEAU DE L'UNION AFRICAINE

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du rapport du Comité des sept chefs d'Etat et de gouvernement sur le Gouvernement de l'Union, relatif au drapeau de l'Union africaine;
2. **RAPPELLE** sa décision Assembly/AU/Dec. 129 (VII) adoptée à sa septième session ordinaire à Banjul;
3. **DECIDE** de lancer un concours en vue de la sélection d'un nouveau drapeau pour l'Union africaine;
4. **DEMANDE** à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser le concours avec les orientations suivantes qui ont été arrêtées :
 - L'arrière plan du drapeau doit être vert pour symboliser l'espoir de l'Afrique ;
 - Les Etats membres doivent être représentés par des étoiles sur le drapeau.
5. **DECIDE** que le modèle proposé par le Guide de la Grande Jamahiriya arabe Libyenne soit considéré comme un des éléments du concours;
6. **DEMANDE** à la Commission de soumettre les résultats de la sélection à la neuvième session ordinaire de la Conférence en juillet 2007.

2007

Decision on the flag of the African Union

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/987>

Downloaded from African Union Common Repository